

Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**OLIVET - 3 - B**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 108	1717
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 109	10206
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 111	18887
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 81	1660
Aménagement sentier / Bénéficiaire : Commune	ER N° 77	1565
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 78	457
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 79	207
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	482
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	308
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	351
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	882
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 81	3103
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	50
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1706
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1637

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3166 - DAP N° 2	Chemin du Pas	874
S3168 - DAP N° 1	La Chaussée	1408

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Us - Tissé bâti ancien
- Ub - Tissé urbain périphérique
- Uj - Equipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Uib - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

**ZONE A URBANISER**

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nap - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasses et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

